



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2014

Soixante-huitième session
Point 147 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2014

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/68/918)]

68/281. Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [65/289](#) du 30 juin 2011 et [67/261](#) du 10 mai 2013,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/261](#), relative au rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents¹, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;
3. Remercie les pays inclus dans l'échantillon de leur participation active à l'enquête révisée et le Secrétaire général de son concours au rassemblement des données ;
4. Réaffirme sa résolution [67/261](#), accueille avec satisfaction les résultats de l'enquête révisée et décide de fixer un taux unique de remboursement aux pays fournissant des contingents aux opérations des Nations Unies sur le terrain, soit 1 332 dollars des États-Unis par personne et par mois à compter du 1^{er} juillet 2014, 1 365 dollars à compter du 1^{er} juillet 2016 et 1 410 dollars à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
5. Prie le Secrétaire général d'imputer sur les comptes des missions remplissant les conditions requises les montants dont il autorise le versement au titre des primes³ et lui demande en outre de rendre compte de ces versements et de leurs éventuelles incidences sur les crédits approuvés dans le rapport sur l'exécution du budget de chacune de ces opérations de maintien de la paix.

99^e séance plénière
30 juin 2014

¹ A/68/813.

² A/68/859.

³ Voir A/68/813, par. 59 à 69.

